



SPORTIVE SENIORS

☎ 04.72.15.30.42 – lundi 9 H. à 18 H. – vendredi 10 H. à 11 H.30

Réunion du 25 Septembre 2017

Président des Compétitions : M. BEGON

Présents : MM. HERMEL, CHABAUD

Excusés : MM. LOUBEYRE, AURIAC, JOYON

INFORMATIONS

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes vous rappelle qu'à partir de la saison 2017/2018, les licences des joueurs ne seront plus éditées en version papier.

Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur ou ne fonctionne pas, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUB COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document

REMPACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... ».

ARBITRES, DELEGUES.

Penser bien dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

FMI – FEUILLE DE MATCH

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre

Pour les Clubs jouant le samedi, le faire immédiatement, ne pas attendre le dimanche soir.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : Mr CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.

COURRIERS DES CLUBS :

NATIONAL 3

Chambéry Savoie Football 1: RECTIFICATIF : Tous les matches à domicile le samedi à 18h00 au Stade Municipal de Chambéry.

REGIONAL 2

POULE A

Cébazat Sports : Cébazat Sport / Chadrac prévu le 29/10/17 est inversé et se jouera à Chadrac le samedi 28/10/17 à 19h00.

REGIONAL 3

POULE A

Stade Riomois Condat : Stade Riomois Condat / Lempdes Sports 2, prévu initialement le 03/09/17, se jouera le 08/10/17.

POULE H

Chambéry Savoie Football 2 : RECTIFICATIF : Tous les matchs à domicile le dimanche à 15h00 au Stade Mager

AMENDES

Non transmission de la FMI ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h00 : **25,00 euros**.

3^{ème} tour de la coupe de France : CS ST BONNET P/RIOM – FC ESPALY – AS CERILLY – AS HAUTECOURT ROMA. – CHAPONOST ES – US MEYZIEU – AUBENAS SUD ARDECHE – G.FOOT SUD DAUPHINE – CHAZAY D’AZERGUES.

Cette décision est susceptible d’appel, devant la Commission Régionale d’Appel dans un délai de 7 jours à compter du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l’article 190 des RG de la FFF.

Le secrétaire : M. HERMEL Jean-Pierre